

L'appel téléphonique des DÉLICES DE TANTINE

Voici la retranscription exacte de l'appel préenregistré par une cliente du catalogue **LES DÉLICES DE TANTINE**, enseigne commerciale de la société **LAURIE**. Cette société exploite également les enseignes **NOTRE VIE GOURMANDE**, **BIOTONIC**, **TV-SANTÉ**.

« J'ai une grande nouvelle à vous annoncer : écoutez, c'est définitif pour vous, je dois vous remettre votre chèque certifié gagné. Et je vous confirme que le seul chèque bancaire à remettre est de 21 500 €. Alors, qu'en dites-vous ? Oui, vous avez bien entendu : 21 500 €. Je sais que l'émotion vous envahit, mais s'il vous plaît, gardez la tête froide quelques instants, et écoutez attentivement. Le facteur va déposer dans votre boîte aux lettres un grand pli sous film plastifié avec écrit en gros, confirmation de la remise du chèque bancaire de 21 500 € à votre attention.

*La seule chose que vous avez à faire est de surveiller votre boîte aux lettres et de répondre à ce courrier **LES DÉLICES DE TANTINE** que le facteur va déposer pour vous. Vous ne pouvez pas le manquer : un grand pli protégé par un film plastifié avec la confirmation de la remise du chèque bancaire de 21 500 € à votre attention.*

Vu l'importance de cette somme de 21 500 €, et sans réponse de votre part, je me permettrai de vous rappeler dans deux jours pour vérifier que vous avez bien reçu votre confirmation de la remise du chèque bancaire de 21 500 € à votre attention, et surtout que vous y avez bien répondu. Sur ces excellentes nouvelles, je vous souhaite une bonne journée, et à très bientôt.»

Vous aurez certainement remarqué la répétition volontaire de la formulation « chèque bancaire de 21 500 € » apte à capter l'attention du destinataire. Et le premier prix de cette opération commerciale est bien un chèque de ce montant. Que penser du prix qui sera adressé aux autres clients qui n'auront pas la chance de gagner ce prix unique ? Ils devront certainement se contenter d'un chèque-achat de quelques euros. Dans tous les cas, la participation impliquera une commande.

Le Réseau anti-arnaques met en garde le consommateur contre ces promesses téléphoniques contenant des informations encore moins compréhensibles que celle incluses dans un texte écrit.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)